



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté de consignation

OBJET : Consignation de la somme de 805 000 € en règlement du prix d'acquisition par la Ville du bien situé sur la parcelle sise 100 bis rue de Fontenay

ARRETE N° **A-22-538**
EN DATE DU **13 OCT. 2022**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère régionale d'Île-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la décision n°DM-22-271 en date du 19 juillet 2022, relative à l'acquisition par voie de préemption du bien situé sur la parcelle cadastrée section E n°147 sise 100 bis rue de Fontenay à Vincennes, aux prix et conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 12 mai 2022, soit 805 000 € net vendeur ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de régulariser l'acte de transfert de propriété et par conséquent de régler le prix dû au vendeur avant le terme du délai prévu à l'article L 213-14 du Code de l'urbanisme ;

ARRÊTE

ARTICLE I - Il est procédé à la consignation de la somme de 805 000 € (huit-cent-cinq-mille euros), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la procédure d'acquisition par voie de préemption du bien situé sur la parcelle cadastrée E section 147 sise 100 bis rue de Fontenay à Vincennes, appartenant Monsieur Jean-François LAPOSTOLLE. Aucune charge n'est inscrite ni prévue.

ARTICLE II - Les fonds seront imputés sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ARTICLE III - La somme sera déconsignée par arrêté municipal précisant le bénéficiaire des fonds ainsi que les modalités de remboursement des intérêts.

ARTICLE IV - Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise à Madame la préfète du Val-de-Marne.



Pour le Maire et par délégation,

Éric BENSOUSSAN

Adjoint au Maire

Chargé de l'administration générale

Date de publication : 13/10/2022
Numéro d'arrêté : A-22-538

Accusé de réception en préfecture
094-219400801-20221013-A-22-538-AR
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022